

146

Trimestriel
CESE Wallonie
Janvier 2021

REVUE

Wallonie

Invité

Marek Hudon

Dossier

La ville en cohésion

Actus

Renouvellement de
l'Observatoire du commerce

 **CESE Wallonie**
Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie





Luc Simar
Secrétaire général

La ville est un lieu important notamment pour les échanges sociaux, culturels, pour l'éducation et les services. Le CESE Wallonie a initié un cycle de séminaires "La ville face aux défis du futur" qui vise à mener une large réflexion sur le thème de la ville dans ses différentes composantes afin d'aborder les enjeux transversaux liés à cette thématique importante pour notre région.

Le dossier de la revue est consacré aux plans de cohésion sociale avec un accent particulier sur ceux qui concernent les grandes villes wallonnes. Les plans de cohésion sociale poursuivent deux objectifs, à savoir réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société plus solidaire. Dans son interview, Carine Jansen explicite les spécificités et les défis que rencontrent les grandes villes wallonnes en la matière. Isabelle Reginster et Christine Ruyters, quant à elles, présentent les principales caractéristiques de l'indicateur développé par l'IWEPS pour objectiver la situation en matière d'accès aux droits fondamentaux au niveau local. Des témoignages plus pratiques nous viennent de Gennevilliers (France) à propos d'une lecture genrée de l'espace public et de Bruxelles au travers d'un projet touchant à l'intégration des migrants. Les actions menées par l'agence immobilière sociale de Namur visant à favoriser l'accès au logement sont également évoquées.

Les monnaies complémentaires se sont progressivement développées, y compris en Wallonie. Elles suscitent un regain d'intérêt, notamment au Parlement de Wallonie. Pour alimenter la réflexion, l'invité de la revue, le Professeur Marek Hudon, précise que différents types de monnaies existent, certaines privilégiant l'échange de services, d'autres l'économie locale, les liens entre entreprises ou encore la circularité.

L'année 2021 sera celle où plusieurs programmes importants pour le développement économique, social et environnemental de la Wallonie devraient être précisés : la démarche "Get up Wallonia", le Plan pour la reprise et la résilience dans le cadre de la relance européenne comprenant un volet régional conséquent, ainsi que les documents de programmation pour les fonds FEDER et FSE. Afin de s'y préparer et dans l'attente d'une consultation par le Gouvernement wallon, le CESE Wallonie a identifié 11 axes prioritaires à intégrer dans ces différents programmes⁽¹⁾.

L'année qui s'est achevée a été marquée par la situation sanitaire, ses conséquences économiques et sociales. Les Gouvernements ont pris de nombreuses mesures dans l'urgence, pour préserver une partie des revenus et des activités. Les interlocuteurs sociaux, les organisations environnementales, les autres parties prenantes ont poursuivi leur mission consultative, en s'adaptant rapidement à un fonctionnement à distance. L'année 2021 débute dans une grande incertitude, avec l'espoir que l'arrivée de nouveaux vaccins nous permette de voir le bout du tunnel. Bonne lecture.

⁽¹⁾ Voir l'avis A.1455 sur www.cesewallonie.be.



4

\\ Invité
Marek Hudon



8

\\ Dossier
La ville en cohésion

A épingler

Dévoquez l'animation vidéo qui propose une synthèse des principaux chiffres, constats et recommandations en matière de politique scientifique (voir aussi en page 26).

www.cesewallonie.be





22

Actus Renouvellement de l'Observatoire du commerce

Invité

Marek Hudon

"Quelle place pour les monnaies complémentaires ?"

4

Dossier

La ville en cohésion

La cohésion sociale dans
les villes wallonnes

10

Interviews

14

Trois questions à Carine Jansen

Isabelle Reginster & Christine Ruyters

*"L'ISADF, un outil pour les villes et communes
wallonnes"*

Les enjeux de la législation

18

Témoignages

19

Lecture genrée des espaces publics

Parcours d'intégration et parcours de vie

Favoriser l'accès au logement

Actus

Renouvellement de
l'Observatoire du commerce

22

Rapport d'évaluation
de la politique scientifique

26

Découvrez le Bulletin n°34 de la CRMSF !

27

Livres

La sélection du Centre de Documentation

28

Et dans notre bibliothèque numérique

31

22

28

Quelle place pour les monnaies complémentaires ?



Marek Hudon

Monnaies locales, citoyennes, inter-entreprises : depuis plusieurs années, des initiatives se créent pour développer des monnaies complémentaires à l'euro. Les objectifs sont multiples tels que favoriser les échanges locaux ou la transition vers une économie plus durable et résiliente.

Quels sont les différents types de monnaies, leurs caractéristiques, leurs objectifs ? Quel est l'impact des monnaies complémentaires en termes économiques, sociaux ou environnementaux ? Où en est-on en Wallonie dans la réflexion ? Autant de questions abordées dans cette interview avec Marek Hudon, Professeur à la Solvay Brussels School of Economics and Management de l'ULB et spécialiste des monnaies complémentaires.

Wallonie: Pourriez-vous nous rappeler ce que sont les monnaies complémentaires et nous donner quelques chiffres à ce sujet?

Marek Hudon: Les monnaies complémentaires peuvent être définies comme des systèmes qui coexistent avec les monnaies conventionnelles, qui circulent dans une région géographique donnée ou une communauté spécifique et qui facilitent les échanges de biens et de services sans porter d'intérêt. En fait, on constate une grande pluralité monétaire : à côté de l'euro ou du dollar par exemple, il existe une multitude de monnaies, de différents types et modalités de fonctionnement, que l'on rassemble sous le terme de "monnaies complémentaires". Ainsi, une étude britannique datant de 2013 fait état de quelque 3.000 monnaies complémentaires, utilisées dans 23 pays et 6 continents. Ces chiffres sont sans doute en-dessous de la réalité actuelle, certaines études parlant de 5.000 monnaies complémentaires à travers le monde. Une monnaie très connue est le Wir, instauré en Suisse dans les années 1930 pour favoriser les transactions entre PME helvètes ou encore le Chiemgauer, en Allemagne. En Wallonie, il existerait aujourd'hui 14 monnaies complémentaires en circulation, couvrant 137 communes. Citons l'Epi lorrain (Gaume), le Carol'Or (Charleroi), le Val'heureux (Liège), le Lupi (La Louvière), le Lumso (Namur) ou encore le Talent (Brabant wallon). On le voit, les monnaies complémentaires se développent dans toutes les provinces wallonnes et ce, depuis les années 2000, avec une accélération dès 2014-2015. En tout cas, force est de constater que les monnaies complémentaires sont loin d'être un phénomène isolé ou de "mode", comme certains le pensent...

Wallonie: Le terme "monnaies complémentaires" recouvre cependant des réalités très différentes...

Marek Hudon: Effectivement. Les chercheurs britanniques Longhurst et Seyfang (2013) ont établi une typologie des monnaies complémentaires, en les répartissant en 4 groupes principaux. Le premier, les "service credits" vise à promouvoir le capital social, l'inclusion et la cohésion. Il s'agit du type le plus commun mais qui s'étend généralement sur une petite échelle. L'exemple connu est le "Time banks"⁽¹⁾. Les "local currencies" constituent le deuxième groupe. Leur but est de soutenir

les commerces locaux et l'activité économique locale. Leur spécificité repose historiquement sur leur format papier et sur leur circulation limitée géographiquement. Les monnaies wallonnes que j'ai citées font partie de cette catégorie. Viennent ensuite les "mutual exchange currencies". Le but est de générer de la liquidité et des prêts à taux zéro, parfois avec des objectifs sociaux. Enfin, la dernière catégorie regroupe les "barter markets", sans doute le groupe le plus restreint. L'idée est de renforcer l'économie circulaire et dans certains cas, de répondre à des buts environnementaux. Ce qu'il faut retenir de cet exercice de classification est que, derrière un même terme, on retrouve des choses très différentes de par la taille, les finalités, les acteurs en présence, les modes de fonctionnement, même si toutes les formes de monnaies complémentaires visent à proposer une alternative au système économique et monétaire principal.

Wallonie: Quels sont les objectifs poursuivis par les monnaies complémentaires?

Marek Hudon: Trois objectifs principaux peuvent être identifiés. Tout d'abord, il s'agit de localiser les échanges, en favorisant les dépenses et transactions locales. Ensuite, l'objectif est de dynamiser les échanges locaux en stimulant une utilisation rapide de cette monnaie et l'accès aux crédits. Enfin, la volonté est aussi de changer la nature des échanges, en valorisant des compétences et activités non rémunérées, les liens interpersonnels ou encore en ne réduisant pas les échanges au seul marché ...

Les monnaies complémentaires visent en réalité l'équilibre entre l'efficacité et la résilience, dans une perspective de développement durable.

En ce moment, Ariane Reyns, doctorante au sein de mon équipe avec une bourse FNRS-FRESH, réalise sa thèse sur les monnaies inter-entreprises: son analyse porte sur les effets de choisir ce système sur la résilience économique régionale.

Wallonie: Quels sont les impacts des monnaies complémentaires en termes économiques, sociaux et environnementaux?

Marek Hudon: Etonnamment, le nombre d'études sur l'impact des monnaies complémentaires sur les plans économiques, sociaux et environnementaux

est assez restreint... En 2015, en collaboration avec Arnaud Michel, j'ai réalisé une analyse visant à agréger les données issues des études quantitatives disponibles. Il ressort de cet examen que l'impact en termes de réseaux et de lien social est le plus important, tandis que les bénéfices économiques restent limités. Par ailleurs, très peu d'études identifient les résultats sur le plan environnemental. Il est clair que les monnaies complémentaires restent à un niveau local, ce qui peut expliquer pourquoi leur impact est relativement limité. Il faut cependant constater que dans certains pays, comme en Italie ou au Pays Basque, l'ambition est de passer à une autre échelle. L'avenir nous dira si cette ambition se réalisera et si l'impact des monnaies complémentaires augmentera.

Wallonie: Où en est-on dans la réflexion en Wallonie?

Marek Hudon: Notre région est plutôt dynamique en matière de monnaies complémentaires, grâce notamment au réseau Financité⁽²⁾ très actif en ce domaine. Le dernier baromètre des monnaies locales publié par ce réseau montre clairement une évolution significative des chiffres, que ce soit dans le nombre des prestataires (près de 2.000) que de masses en circulation ou de nombre de volontaires. Actuellement, 14 monnaies complémentaires sont en circulation en Wallonie et de nouveaux projets sont en gestation. Des réflexions sont également en cours pour adapter les monnaies locales : je pense notamment à la digitalisation. Des initiatives sont prises pour développer des applications mobiles de paiement et lever l'obstacle de l'accessibilité de la monnaie papier. Par ailleurs, une proposition de résolution visant à encourager le développement des monnaies complémentaires a été adoptée en décembre par le Parlement de Wallonie (voir en page 7). L'intérêt pour les monnaies complémentaires est grandissant que ce soit en Wallonie ou ailleurs dans le monde, notamment dans le contexte de crise que nous traversons et des réponses que ces systèmes alternatifs peuvent apporter. Même si leur usage reste limité, il n'en demeure pas moins qu'un mouvement est lancé...

⁽¹⁾ Banque du temps ou système d'échange de services au niveau local.

⁽²⁾ www.financite.be.

CV EXPRESS

Marek Hudon

Marek Hudon est Professeur à la Solvay Brussels School of Economics and Management (SBS-EM) de l'Université Libre de Bruxelles, et Professeur Invité à l'UNAMUR et l'EDHEC Lille.

Il est également co-directeur du Centre Européen de Recherche en Microfinance (CERMi), et co-directeur du Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Environnement (CEESE). Il a initié et est coordinateur scientifique du Programme Européen de la Microfinance (EMP). Il a mené des recherches en Inde, au Kenya, au Mali, au Maroc, au Vietnam et en République démocratique du Congo.

Spécialiste en matière de finance durable, d'éthique, de développement durable et d'entrepreneuriat social, Marek Hudon connaît bien les monnaies complémentaires, il réalise des recherches sur le sujet depuis quinze ans. Fin 2020, il a été désigné par le Parlement de Wallonie en tant qu'expert externe pour la rédaction d'un rapport introductif sur les monnaies complémentaires régionales interentreprises (voir encart en page 7).

Résolution du Parlement de Wallonie

Les monnaies complémentaires sont au programme de travail tant du Gouvernement que du Parlement de Wallonie. La Déclaration de Politique régionale 2019-2024 indique que le "Gouvernement encouragera les monnaies complémentaires locales et éventuellement régionales".

Le 16 décembre 2020, le Parlement de Wallonie a adopté une résolution visant à encourager le développement des monnaies complémentaires dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19 et du redéploiement de la Wallonie.

Le soutien aux PME et indépendants ainsi qu'au commerce local, l'importance de ce dernier sur les plans économiques, sociaux et environnementaux, les conséquences de la crise sanitaire au niveau de la consommation sont autant d'éléments qui expliquent cette résolution et le lancement des travaux parlementaires sur ce sujet.

Source : Parlement de Wallonie

La résolution adoptée demande au Gouvernement wallon :

1. *de recenser les bonnes pratiques existantes en matière de soutien à l'économie locale par le biais de monnaies complémentaires ;*
2. *de communiquer les résultats de ce recensement à l'ensemble des communes de la Région wallonne et au Parlement de Wallonie ;*
3. *d'étudier la possibilité juridique et budgétaire de donner à chaque citoyen une aide à la consommation locale en monnaie complémentaire, et ce par le biais des communes, au regard de la masse critique nécessaire pour un fonctionnement optimum de la monnaie complémentaire ;*
4. *d'étudier le cadre légal entourant les monnaies complémentaires ainsi que les freins et les garanties qu'il leur confère et d'identifier les voies légales qui seraient aptes à amplifier le développement des monnaies complémentaires existantes et à venir avant de communiquer ces éléments aux communes par le biais d'une circulaire ministérielle ;*
5. *d'étudier la possibilité d'instituer un droit de tirage pour les communes, financé par la Wallonie, afin que chaque commune puisse donner une aide directe à la consommation dans la monnaie locale ayant cours dans son bassin de vie.*



Revoir le Web'Actu du Conseil

Le Professeur Marek Hudon (SBS-EM ULB) est intervenu sur le thème : "Quelle place pour les monnaies complémentaires en Wallonie ?" dans le cadre du premier Web'Actu du Conseil, organisé le 10 décembre 2020.

L'enregistrement complet de ce webinaire est disponible sur la plate-forme Livestorm : <https://app.livestorm.co/cese-wallonie/quelle-place-pour-les-monnaies-complementaires-en-wallonie>.



La ville en cohésion

La cohésion sociale constitue un enjeu majeur pour nos sociétés, et notamment pour les villes. En effet, les défis auxquels les villes doivent faire face en ce domaine sont nombreux : accès à l'emploi ou au logement, pauvreté, sans-abrisme, difficulté de vivre ensemble dans certains quartiers, accueil des primo-arrivants, etc.

Le Conseil de l'Europe définit la cohésion sociale comme *"la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres"*.

Dans le prolongement du webinaire "La ville en cohésion" organisé par le CESE Wallonie en novembre 2020, le dossier revient sur cette thématique importante pour le Conseil.

L'article principal présente les plans de cohésion sociale (PCS) mis en place en Wallonie dès 2009, la situation des villes wallonnes et les caractéristiques des plans de cohésion sociale urbains (page 10).

Les trois questions posées à Carine Jansen, Directrice de la Direction de la Cohésion sociale (SPW Intérieur et Action sociale), viennent compléter cet article. Dans son interview, elle revient sur les spécificités mais aussi sur les défis des PCS urbains.



La question de la construction d'un diagnostic partagé, chère à Gregor Stangherlin, chef de projet du PCS de la ville de Liège, est également abordée (voir page 13).

Les enjeux de la législation, présentés par la Ministre Christie Morreale en conclusion du webinaire du CESE Wallonie, sont détaillés en page 18.

L'un des outils préalables à la mise en œuvre des plans de cohésion sociale est l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF). Christine Ruyters et Isabelle Reginster, chargées de recherche à l'IWEPS, présentent la méthodologie, les objectifs et les principaux résultats de cet indicateur (page 15).

Enfin, plusieurs témoignages de projets de recherche et d'actions concrètes en faveur de la cohésion sociale sont proposés : la lecture genrée des espaces publics (page 19), le parcours d'intégration et le parcours de vie développés à Bruxelles dans le cadre du projet CAMIN (page 20) ou encore les actions menées par l'Agence immobilière sociale de Namur pour favoriser l'accès au logement (page 21).

La cohésion sociale dans les villes wallonnes

Les villes concentrent de nombreuses fonctions économiques et sociales, comme le commerce, les services aux personnes et aux entreprises, l'enseignement, les administrations. Elles sont aussi confrontées à des difficultés sociales, comme l'accès au logement, à l'emploi, la pauvreté, la difficulté du vivre ensemble dans certains quartiers.

Depuis 2009, la Wallonie a mis en place les plans de cohésion sociale (PCS) accessibles aux pouvoirs locaux. La troisième période de programmation a débuté en 2020. Elle concerne au fil du temps de plus en plus d'entités, dont l'ensemble des grandes villes wallonnes, pour arriver, au 1^{er} janvier 2021, à 195 plans de cohésion sociale touchant 205 pouvoirs locaux wallons sur 253 éligibles.

Les plans de cohésion sociale

La cohésion sociale est définie comme *"l'ensemble des processus, individuels et collectifs, qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous."* La cohésion sociale comporte un objectif individuel visant à améliorer l'accès aux droits fondamentaux et un objectif collectif de renforcement de la solidarité et de l'association des parties prenantes.

Les plans de cohésion sociale poursuivent deux objectifs, à savoir réduire la précarité et les inégalités, en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Pour ce faire, le PCS se décline en actions coordonnées visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et aux 15 droits fondamentaux répartis en 7 axes :

- Axe 1** le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
- Axe 2** le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;

- Axe 3** le droit à la santé ;
- Axe 4** le droit à l'alimentation ;
- Axe 5** le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
- Axe 6** le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
- Axe 7** le droit à la mobilité.

Le plan de cohésion sociale est un plan d'actions stratégiques, local et transversal qui se base sur un diagnostic élaboré à l'aide d'indicateurs. Il cible des besoins prioritaires non encore rencontrés et identifie les actions à mener dans les années à venir. Le PCS active également les partenariats au plan local, permet l'expérimentation et l'innovation et apporte une plus-value.

A titre d'exemple, l'axe 5 "Droit à l'épanouissement culturel, social et familial" peut comporter un objectif d'intégration des personnes seules et de lutte contre l'isolement qui se traduit en actions comme l'organisation d'activités pour personnes seules, de rencontres dans un lieu de convivialité autour d'un en-cas ou encore l'organisation d'un salon des aînés.

Le dispositif bénéficie d'une enveloppe budgétaire globale annuelle de 23 millions € allouée par le Ministre des Pouvoirs locaux. Le calcul du subside attribué à chaque pouvoir local est objectif par le décret du 22 novembre 2018 et se compose d'une part de base répartie en fonction du nombre d'habitants et d'une part modulée en fonction de l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) mesurant le niveau de cohésion sociale.

Les pouvoirs locaux cofinancent le dispositif à hauteur de 25% minimum du subside perçu. Dans la pratique, le cofinancement est plus élevé et avoisine 40%.

A cela s'ajoute une enveloppe de 1,5 million € octroyée par la Ministre de l'Action sociale dans le cadre de l'article 20 du décret qui permet de soutenir des actions menées dans le cadre du plan par des associations partenaires. Des points APE sont enfin alloués aux pouvoirs locaux par la Ministre de l'Emploi pour un montant proche de 1,5 million €.

Au total, le montant annuel consacré aux PCS représente au minimum 32 millions €.



Les plans de cohésion sociale urbains

Les PCS adoptés en Wallonie, pour la période 2020-2025, privilégient les actions portant sur les axes "épanouissement culturel, social et familial" (25%), "participation citoyenne et démocratique" (16%) et "travail, formation, insertion sociale" (15%). Les PCS urbains privilégient eux plus particulièrement les axes "épanouissement culturel, social et familial" (30%), "santé" (20%), "logement, énergie, environnement" (18%) puis, "travail, formation, insertion sociale" (17%). Les axes "mobilité", "participation" et "alimentation" sont beaucoup moins présents dans les plans de cohésion sociale urbains.

La situation des villes wallonnes

Pour évaluer la situation locale en matière d'accès aux droits fondamentaux, l'IWEPS a développé un indicateur spécifique⁽¹⁾ qui permet d'élaborer le diagnostic de départ et qui est utilisé comme critère objectif de répartition des budgets entre les entités.

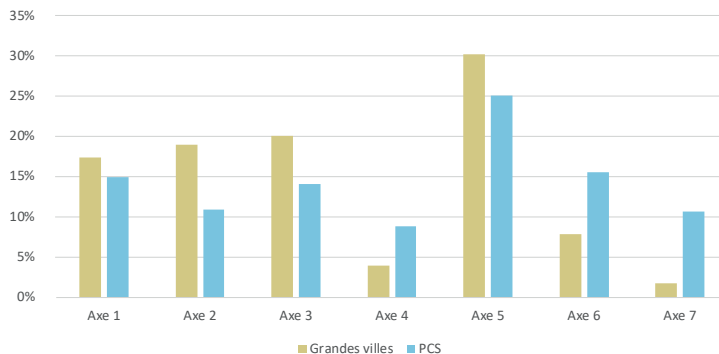
Si la situation des villes wallonnes est favorable concernant l'accès à la mobilité et en particulier aux transports en commun, leur situation est nettement plus défavorable que la moyenne wallonne en ce qui concerne l'emploi, les revenus et l'éducation ainsi que l'environnement.

Pour finaliser le calcul de l'indicateur par commune, l'IWEPS lui attribue une valeur de 0 pour la commune où l'on observe le plus de difficultés d'accès aux droits fondamentaux (Charleroi) et une valeur de 1 pour les communes où l'on observe un meilleur accès à ces droits en Wallonie (Saint Léger et Tintigny en province de Luxembourg).

Les situations varient d'une grande ville à l'autre, mais l'indice d'accès aux droits fondamentaux est nettement inférieur à la moyenne wallonne pour toutes les grandes villes. En outre, les villes de Charleroi, Liège et Seraing ont un profil très similaire en ce qui concerne l'accès aux droits fondamentaux de leurs habitants.

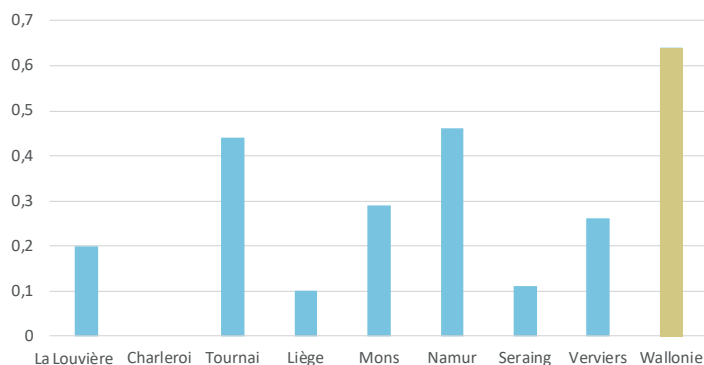
⁽¹⁾ Il s'agit de l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF), les informations sont disponibles sur le site: <https://isadf.iweeps.be/isadf.php>. Voir également l'interview en page 15.

Les axes et les droits prioritaires



Source : SPW Intérieur et Action sociale

ISADF des grandes villes (exercice 2018)



Source : IWEPS



Les actions inscrites dans les PCS des grandes villes sont concentrées, suivant les axes d'accès aux droits fondamentaux, dans des domaines particuliers :

- pour l'axe 1 "travail, formation, insertion sociale", les villes privilégient les écoles de devoirs ;
- pour l'axe 2 "logement, énergie", les actions portent surtout sur les abris de nuit ou de jour,
- pour l'axe 3 "santé", de nombreuses actions se réfèrent au suivi thérapeutique de publics spécifiques en lien avec les assuétudes ;
- pour l'axe 5 "épanouissement culturel, social et familial", on retrouve surtout des actions visant à favoriser les rencontres pour les personnes isolées.

Pour l'ensemble de la Wallonie et donc les communes plus rurales, les actions privilégiées concernent les potagers cultivés collectivement (axe 4), les conseils consultatifs (axe 6) et les moyens de transport de proximité (axe 7).

L'analyse des actions principales inscrites dans les PCS des grandes villes fait ressortir 7 types d'actions qui représentent chacune au moins 5% de l'ensemble des actions menées, par ordre décroissant :

- guidance ou suivi thérapeutique pour des publics spécifiques ;
- activités de rencontre pour des personnes isolées ;
- activités régulières d'intégration collective au sein d'un quartier ;
- abri de nuit ou de jour ;
- assuétudes ;
- initiatives menées par des écoles de devoirs ;
- co-construction ou amélioration d'actions du plan.

En termes de mise en oeuvre des plans, les chefs de projet dans les villes sont plus diplômés et ont un contrat de travail stable. Selon les villes, ils ont une équipe de 10 à 20 personnes à leur disposition, qui se compose principalement d'éducateurs, d'assistants sociaux et d'animateurs.

Les actions menées par les grandes villes dans le cadre du PCS sont en moyenne plus nombreuses (22) que pour les autres pouvoirs locaux (7). Ces actions sont également plus souvent menées en partenariat dans les grandes villes (62,5%) par rapport aux autres entités (48%).

Les budgets alloués aux PCS des 8 grandes villes wallonnes est proche de 8 millions €, soit environ 1/3 du total des 195 PCS déployés en Wallonie.

Les budgets

| Villes | Subvention PCS (en €) | Subvention Art.20 (en €) |
|--------------|-----------------------|--------------------------|
| Charleroi | 1.738.321,30 | 116.731,38 |
| La Louvière | 746.994,77 | 49.977,98 |
| Liège | 1.666.037,68 | 111.981,08 |
| Mons | 821.278,30 | 54.513,73 |
| Namur | 712.344,78 | 48.668,40 |
| Seraing | 630.010,98 | 42.036,10 |
| Tournai | 494.982,79 | 33.590,71 |
| Verviers | 517.120,74 | 34.577,30 |
| Total | 7.327.090,63 | 492.076,68 |

Source : SPW Intérieur et Action sociale

Compte tenu de la taille des grandes villes, la communication interne autour des PCS passe nettement moins par la communication orale mais est plus développée sur des outils digitaux comme les newsletters ou les sites intranet.

En ce qui concerne la communication externe, les grandes villes se distinguent par l'organisation de conférences de presse, l'utilisation de banderoles, de courriers personnalisés ou de toutes-boîtes, ainsi que de newsletters.

Les périodes de programmation du plan de cohésion sociale font l'objet d'un suivi et d'une évaluation prévue par décret. L'évaluation de la période 2014-2019 a fait ressortir plusieurs points forts des PCS urbains, comme l'importance du soutien régional, liée à la part de la population concernée et aux difficultés d'accès aux droits fondamentaux. Dans les villes, le chef de projet dispose d'une équipe de terrain, ce qui lui permet de s'axer sur l'animation de l'équipe et la gestion de projets. Le secteur associatif est également plus dense en milieu urbain, ce qui permet de développer des actions plus nombreuses et associant plus de partenaires.

Les villes wallonnes rencontrent des besoins sociaux plus prégnants, en particulier de première ligne, comme le sans-abrisme, les assuétudes et d'autres urgences sociales. Elles doivent composer au plan local avec de nombreux autres plans et sources de financement dépendants de plusieurs niveaux de pouvoir. Les équipes doivent parfois faire face à des lourdeurs administratives internes. Il est également difficile de visibiliser les actions du plan de cohésion sociale. Si le PCS n'existait pas, la cohésion sociale serait diluée entre des partenaires qui sont focalisés sur certains droits en particulier ou sur certains publics plus spécifiques.

Rendez-vous le mercredi 10 mars 2021 pour le webinaire sur "La ville en reconstruction", qui se centrera sur le redéploiement économique et commercial des villes.

Plus d'infos sur www.cesewallonie.be.

Pour un diagnostic partagé du territoire

"Pour assurer la réussite des plans de cohésion sociale, il est indispensable de produire un diagnostic partagé du territoire et d'impliquer toutes les forces vives dans l'élaboration du plan", estime Gregor Stangherlin, chef de projet du Plan de cohésion sociale à la Ville de Liège depuis 2014. Fort de son expérience et de son expertise en la matière, Gregor Stangherlin a publié une étude sur ce sujet⁽¹⁾, proposant un cadre méthodologique visant à favoriser la cohésion sociale.

"Pour adopter la posture et le cadre pour un diagnostic partagé, plusieurs éléments sont nécessaires", explique le chef de projet du PCS de la Ville de Liège. "Il faut adopter une démarche réflexive, en reconnaissant la pluralité des regards et en s'inscrivant dans une dynamique collective de changement. Il faut aussi intégrer les politiques publiques et leur territorialisation dans l'analyse, croiser les échelles d'analyse et faire en sorte que le pilotage soit assuré (notamment par le chef de projet). Un élément essentiel est de garantir une participation et une implication de tous les acteurs tout au long du processus. Très souvent, le diagnostic se fait uniquement par les techniciens, alors que les citoyens et les politiques ont leur mot à dire".

Le processus d'élaboration du diagnostic doit s'appuyer sur une méthodologie clairement définie, comptant plusieurs étapes qui vont du postulat de départ (quelle est la problématique ?) jusqu'aux recommandations. L'objectif final est bien entendu l'amélioration de la situation et la résolution des problèmes. Pour Gregor Stangherlin, il s'agit d'assurer une mise en œuvre et une évaluation collaborative du plan d'actions : *"L'approche collaborative est importante tout au long du processus, tout comme le travail en réseau ainsi qu'une évaluation continue".*

⁽¹⁾ Gregor Stangherlin (2018), Produire un diagnostic partagé du territoire. A la recherche de la cohésion sociale, CDGAI. <https://cdgai-asbl.wixsite.com/cdgai/methodologie-c98p>



Trois questions à

Carine Jansen



Carine Jansen est Directrice de la Direction de la Cohésion sociale (SPW Intérieur et Action sociale) depuis 1992. Elle assure notamment le suivi et la coordination des plans de cohésion sociale (PCS) au niveau de l'administration wallonne. Dans cette interview, elle revient sur les spécificités, mais aussi les défis des PCS urbains.

Wallonie: Quels sont les points communs des plans de cohésion sociale urbains⁽¹⁾ avec l'ensemble des PCS ?

Carine Jansen : Il existe actuellement 195⁽²⁾ plans de cohésion sociale, dont 8 concernent les grandes villes suivantes : Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Namur, Seraing, Tournai et Verviers. Les points communs à tous les PCS sont qu'ils ciblent des axes et droits prioritaires et, en fonction des besoins et des objectifs poursuivis, qu'ils initient des actions qu'ils mettent en œuvre. Ils disposent d'un chef de projet (et souvent d'une équipe) et s'appuient sur des partenaires. Ils assurent une coordination et une mise en réseau des initiatives et veillent à leur visibilité. La méthodologie et les outils développés (utilisation de l'ISADF comme indicateur, diagramme des thématiques et des actions, tableau de bord avec les fiches-actions) sont également similaires.

Wallonie: Les PCS des grandes villes ont cependant certaines spécificités...

Carine Jansen : Tout à fait. Compte tenu des problématiques rencontrées par les grandes villes, il est clair que les axes prioritaires et les actions définies sont spécifiques. Dans les PCS urbains, le droit à la santé, au logement et à l'énergie ou encore à l'emploi et à la formation sont davantage ciblés. Cela se traduit par une prédominance d'actions visant les assuétudes, le sans-abrisme, les violences, le besoin de logements d'urgence, le décrochage social ou encore l'isolement et le retissage de liens dans les quartiers, etc. Des spécificités sont aussi constatées dans le profil des chefs de projet : ainsi, 75% des chefs de projet des 8 grandes villes sont titulaires d'un Master contre

36% pour ceux des autres villes et communes, et tous ont un contrat CDI (contre 65%). Ce sont aussi essentiellement des chefs d'équipe. Au niveau de l'emploi global, sur les 544 emplois équivalents temps plein (ETP) que compte l'ensemble des PCS, 115 s'inscrivent dans le cadre des PCS des grandes villes, soit 21,12% de l'emploi total. En ce qui concerne les partenariats, les actions portées par un partenaire sont également plus nombreuses au sein des grandes villes que dans les autres communes wallonnes : 62,5% contre 48,2%. Enfin, en matière de budget, les PCS urbains mobilisent 33% des moyens.

Wallonie: Quels sont les défis auxquels les grandes villes doivent faire face ?

Carine Jansen : Bien entendu, l'ensemble des villes et communes de Wallonie sont confrontées aux problématiques liées à la cohésion sociale. Mais il faut constater que certains problèmes se posent avec une plus grande acuité dans les grandes villes, avec des besoins sociaux plus prégnants et un travail de première ligne très intense. Dans la mise en œuvre de leur PCS, les grandes villes doivent aussi relever d'autres défis importants : une plus grande complexité vu la multiplicité des plans et des sources de financement, certaines lourdeurs administratives, des obstacles à assurer une visibilité du PCS. La ville est un révélateur et un miroir grossissant des difficultés rencontrées par l'ensemble des communes wallonnes en termes d'accès aux droits et de solidarité. Mais elle est aussi un réel moteur d'innovation !

⁽¹⁾ Voir également l'article en page 10.

⁽²⁾ Il y avait 196 PCS en 2020 au moment de l'exposé. Une commune s'est retirée depuis le 1/01/2021.

L'ISADF, un outil pour les villes et communes wallonnes



Isabelle Reginster Christine Ruyters

Peu connu du grand public, l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (en abrégé, ISADF) est pourtant un outil essentiel dans le cadre de la mise en œuvre des plans de cohésion sociale au sein des villes et des communes wallonnes. Cet indicateur est en effet un outil de diagnostic de cohésion sociale et d'identification des besoins locaux. Il fournit également un critère objectif au subventionnement des communes francophones candidates pour la mise en œuvre d'un PCS.

Pour en savoir plus sur cet indicateur, ses origines, objectifs, usages et résultats, nous avons interviewé Isabelle Reginster et Christine Ruyters, chargées de recherche à l'IWEPS, qui travaillent ensemble sur ce projet.

Wallonie: Quand et pourquoi l'ISADF a-t-il été mis en place ?

Christine Ruyters: L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux s'inscrit dans le cadre du décret relatif aux plans de cohésion sociale (PCS) des villes et communes de Wallonie, datant de 2008. Le Gouvernement wallon a confié à l'IWEPS la mission d'établir cet indicateur, qui poursuit un double objectif : (1) fournir aux communes un cadre harmonisé d'indicateurs qui leur permet de dresser un diagnostic territorial sur l'accès de leur population aux droits fondamentaux ; (2) fournir un critère objectif d'éligibilité des villes et communes francophones candidates, comme base pour l'allocation budgétaire des plans ⁽¹⁾. L'ISADF a évolué en fonction des programmations des plans de cohésion sociale⁽²⁾, et plus particulièrement suite au nouveau décret de 2018. Au-delà de l'utilisation dans le cadre des PCS, l'ISADF est un outil de veille de divers dispositifs de mise en œuvre des droits de l'Homme au niveau régional et local. Il permet également de réaliser des analyses concernant les inégalités, la cohésion sociale, le bien-être collectif ou encore le développement durable.

Wallonie: Comment cet indicateur a-t-il été construit ?

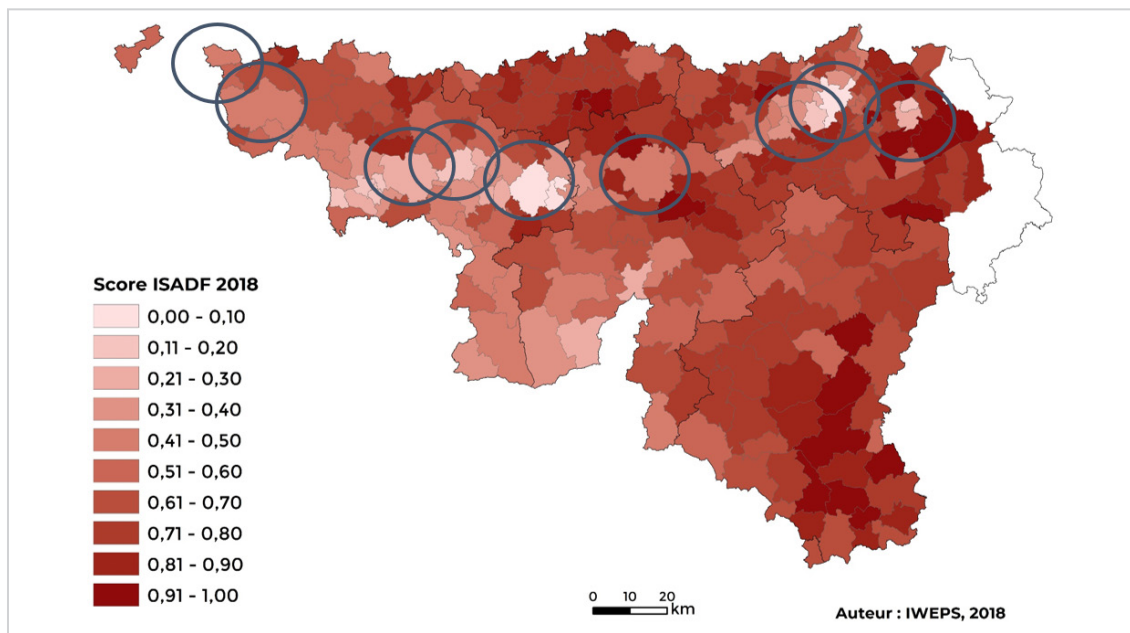
Isabelle Reginster: À l'initiative de l'IWEPS, un comité de référents externes a été mis en place pour encadrer et valider la démarche de construction de l'ISADF. Ce comité est composé de personnes dont l'expertise théorique et/ou opérationnelle est reconnue dans les domaines relatifs aux droits fondamentaux et à la cohésion sociale, ainsi que leurs implications directes sur le territoire communal. On retrouve dans ce groupe de référents des organismes tels que la Ligue des droits de l'Homme, Unia, Myria, des représentants du monde universitaire mais aussi de l'administration, des CPAS, des communes, etc. Il nous semblait important, pour établir la méthodologie et identifier les indicateurs, de s'appuyer sur des acteurs institutionnels et de terrain, experts dans les droits fondamentaux. Des rencontres et échanges bilatéraux avec des institutions productrices de données statistiques ont également été organisés tout au long du processus.

Wallonie: Elaborer un nouvel indicateur ne doit pas être facile...

Christine Ruyters: Effectivement. La démarche que nous avons adoptée s'inspire des travaux et recommandations de deux institutions internationales, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme et le Conseil de l'Europe, qui ont établi des principes directeurs pour la conception d'indicateurs des droits de l'Homme et de la cohésion sociale. Ces principes sont consignés dans des guides méthodologiques spécifiques publiés par ces institutions. Les deux approches ont en commun de soutenir la construction d'outils de connaissance adaptables en fonction de leur contexte d'application, à même de faciliter l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes d'actions. Nous avons utilisé ces deux cadres de référence pour identifier les droits fondamentaux pertinents pour la politique de cohésion sociale en Wallonie mais aussi pour déterminer les caractéristiques qui permettent de concrétiser le contenu normatif des droits et de les catégoriser de façon à faciliter le choix des indicateurs appropriés. Ce dernier repose sur une suite structurée de quatre questions génériques qui permettent de vérifier dans quelle mesure les politiques adoptées et les actions menées : (1) impactent l'état général de l'accès effectif aux droits pour l'ensemble de la population ; (2) assurent l'égalité et l'équité dans l'accès effectif aux droits pour tous ; (3) intègrent et encouragent la participation des groupes sociaux plus vulnérables ou marginalisés, exposés au risque de discrimination ; (4) garantissent la durabilité de l'accès effectif aux droits pour tous. Au terme de plusieurs mois de travail et en collaboration étroite avec le comité de référents, nous avons établi une liste de 13 droits fondamentaux, économiques, sociaux et culturels, auxquels s'ajoutent 2 catégories de titulaires de droits et sélectionné 28 indicateurs pris en considération dans le calcul de l'ISADF.

Wallonie: Quels sont les principaux résultats de cet indicateur au niveau wallon ?

Isabelle Reginster: Les résultats de l'ISADF sont présentés sous différentes formes qui donnent lieu à des interprétations complémentaires et nuancées. Les 'données brutes' des 28 variables mobilisées permettent des comparaisons des données dans le temps et dans l'espace, de



commune à commune ; les 'indicateurs normalisés', simples ou agrégés, autorisent les comparaisons entre communes et/ou entre droits ; l'indicateur synthétique constitue, quant à lui, une synthèse de l'ensemble des données. Le site internet dédié à l'ISADF⁽³⁾ présente ces différents résultats par commune, sous forme de cartographie interactive (les résultats par ville/commune apparaissent quand on clique sur celle-ci) et de graphique de type "toile d'araignée" ou "radar"⁽³⁾. Les valeurs de l'indice se distribuent dans un intervalle allant de 0 à 1. Les communes pour lesquelles la valeur de l'ISADF est proche de "0" ou égale à "0" (les zones claires sur la carte) correspondent aux communes où les populations sont particulièrement vulnérables par rapport à l'accès aux droits. Elles sont les moins bien classées dans la distribution des 253 communes wallonnes francophones. A l'opposé, les communes qui ont une valeur élevée de l'ISADF proche de "1" ou égale à "1" (les zones foncées sur la carte ci-dessous) correspondent aux communes les mieux classées dans la distribution des 253 communes. Ce qui n'empêche pas, au sein des communes, une variabilité des accès à chacun des droits considérés individuellement.

De manière générale, on s'aperçoit que l'accès aux droits fondamentaux dans les trois villes wallonnes que sont Charleroi, Liège et Seraing sont très similaires : l'accès au droit à la mobilité est plutôt favorable par rapport à la moyenne régionale. Par contre, l'accès au logement est moins favorable et devient très défavorable pour ce qui concerne les

revenus, l'éducation/formation, l'environnement ou le travail. Pour d'autres villes, comme La Louvière, Namur ou Mons, on constate que le score se rapproche de la moyenne de la région et ce, pour la plupart des droits.

Wallonie: Quelles sont les perspectives pour l'ISADF, notamment dans le cadre de la nouvelle programmation des plans de cohésion sociale ?

Christine Ruyters: Le travail se poursuit, bien entendu, avec comme objectif principal l'amélioration de la couverture des droits fondamentaux et de leurs caractéristiques ainsi que la prise en compte des critères de non-discrimination et d'égalité dans le choix des indicateurs. De nombreux obstacles doivent être surmontés afin d'élargir le socle d'informations pertinentes, tout particulièrement en ce qui concerne les publics les plus vulnérables.

L'objectif est de mettre en place en Wallonie un programme structuré et ambitieux de la statistique, permettant de disposer de données locales de qualité et à des fréquences régulières.

⁽¹⁾ Voir également l'article en page 10.

⁽²⁾ Première programmation : 2008-2013 (décret 6/11/2008) ; deuxième programmation : 2014-2019 (décret 6/11/2008) ; troisième programmation : 2020-2025 (décret 22/11/2018).

⁽³⁾ www.isadf.iweeps.be.

Les enjeux de la législature

Lors de son intervention en conclusion du webinaire sur "La ville en cohésion" du 27 novembre 2020, la Ministre de l'Emploi, de la Formation, de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des chances, Christie Morreale, a rappelé les principaux axes de travail prévus pour la législature, à travers la Déclaration de Politique régionale (DPR).

"La cohésion sociale est un objectif de mieux vivre ensemble, qui est essentiel tant dans les villes que partout en Wallonie. Le Gouvernement wallon a inscrit cet objectif dans sa DPR, à travers plusieurs actions, dont le Plan wallon de sortie de la pauvreté et de réduction des inégalités. Ce Plan, piloté par le Ministre-Président, est transversal à l'ensemble des compétences wallonnes et est en cours d'élaboration, en collaboration étroite avec les acteurs de terrain. Une note d'orientation a été déposée mi-2020 au Gouvernement wallon et le Plan est attendu début 2021. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion est une priorité pour le Gouvernement, d'autant plus au vu des conséquences de la crise sanitaire que nous traversons".

La Ministre a ensuite évoqué les plans de cohésion sociale, qui en sont à leur troisième programmation : "Les PCS visent l'accès aux droits fondamentaux et la solidarité. Mis en place en 2009, ils constituent un outil précieux pour développer la cohésion sociale en Wallonie. Aujourd'hui, 205 communes sont impliquées dans cette démarche ; chaque plan offre un cadre global tout en s'adaptant aux réalités de terrain, en développant des partenariats et des stratégies locales. Les différentes programmations⁽¹⁾ ont permis d'améliorer certains points, notamment en ce qui concerne les procédures administratives. Au-delà des PCS, d'autres outils existent pour lutter contre les situations difficiles, telles que le sans-abrisme, les violences conjugales, les assuétudes, l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'accueil des primo-arrivants, etc. Un ensemble de mesures qui permettront d'améliorer la cohésion et la solidarité indispensables pour mettre en place une société solidaire, inclusive et ouverte".

Pour Christie Morreale, "la cohésion sociale, étroitement liée aux droits humains, naît du fait que les individus sont reliés les uns aux autres. Ce sont ces liens sociaux qui nous manquent cruellement aujourd'hui. Néanmoins, force est de constater que la crise que nous traversons a fait naître de nouvelles solidarités et de nouvelles formes de liens sociaux. Les collectivités locales ont joué un rôle déterminant. L'ensemble de ces acteurs œuvrant à davantage de solidarité doivent être remerciés".

⁽¹⁾ Voir l'article en page 10.

A épinglez

Les présentations PPT des intervenants du webinaire du 27 novembre sur "La ville en cohésion" sont disponibles sur le site internet : www.cesewallonie.be/actualités/webinaire-la-ville-en-cohesion.

Si vous n'avez pas pu assister au direct, vous pouvez revoir l'enregistrement complet du webinaire. Il suffit de vous inscrire via le lien disponible sur la même page du site internet.



WEBINAIRE 2 La ville en cohésion

vendredi 27/11/2020 de 10h à 12h30

REPLAY

CESE Wallonie
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie

Cycle de 4 séminaires thématiques La ville face aux défis du futur

Témoignages

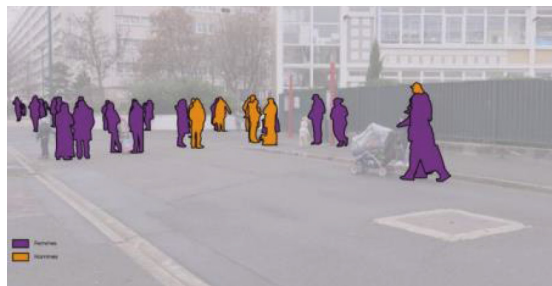
Lecture genrée des espaces publics

"Aujourd'hui, tout se passe comme si la production de l'espace public était neutre et non le résultat d'une construction sociale. Or, c'est loin d'être le cas. En effet, il est clair que la ville est fabriquée par et pour les hommes", constate Corinne Luxembourg, enseignante-chercheuse en Géographie à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette. Spécialiste de l'approche genrée des espaces publics, Corinne Luxembourg a participé à plusieurs recherches et publications consacrées aux inégalités hommes-femmes dans les politiques urbaines⁽¹⁾. "Alors qu'elles constituent plus de 50% de la population, les femmes ne participent pas à la construction des villes. En France, la majorité des maires sont des hommes, tout comme les responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. L'urbanisme est bel et bien genré, voire sexiste et on constate que les femmes ne peuvent pas s'approprier les espaces publics. Songeons à toutes les injonctions faites aux femmes pour qu'elles ne circulent pas dans certains quartiers, notamment la nuit. En réalité, les espaces publics sont des lieux de répétition et de reproduction des stéréotypes de genre et des rôles attribués", estime Corinne Luxembourg.

Ces constats s'appuient sur plusieurs recherches, dont celle menée de 2014 à 2020 à Gennevilliers, une commune de la banlieue parisienne. Comptant 43.000 habitants, Gennevilliers est une commune qualifiée de populaire, notamment avec plus de 65% de logements sociaux. Très attentifs à la question de l'égalité hommes-femmes et ce, depuis de nombreuses années, les responsables de la commune ont financé un programme de recherche sur l'occupation des espaces publics. "Nous avons utilisé l'outil de photographies colorisées, afin



Gennevilliers : terrain de sport Les Agnettes - dimanche 15h.



Gennevilliers : sortie d'école - mercredi 11h30.

d'apporter des éléments de preuves concrètes par rapport à la répartition genrée de l'espace public. Les femmes sont en violet et les hommes en jaune. Sur les images (voir ci-dessus), on remarque ainsi que sur le terrain de sport, seules trois femmes sont présentes, à l'écart, contre une dizaine d'hommes. A contrario, à la sortie de l'école, les femmes sont majoritaires. Des lieux tels que le couloir du métro, mais aussi des terrasses ou encore des galeries commerçantes, ont été photographiés et analysés de la même manière. Il en ressort que l'appropriation des espaces publics se fait de manière inégalitaire entre les hommes et les femmes, ne faisant que confirmer les stéréotypes de genre. Des inégalités qui se sont aggravées durant les deux confinements, ce qui est d'autant plus inquiétant", conclut Corinne Luxembourg.

⁽¹⁾ Luxembourg C., Labruyère D., Faure E., Les sens de la ville : pour un urbanisme de la vie quotidienne, Ed. Le Temps des Cerises, Montreuil, avril 2020.

Geocarrefour, Genre et politiques urbaines : regards sur les inégalités hommes-femmes en ville, février 2017. <https://geocarrefour.revues.org/10020>.

Parcours d'intégration et parcours de vie



La question migratoire est au cœur du développement des villes. A Bruxelles, le parcours d'accueil (appelé aussi parcours d'intégration) a été mis en place en 2016. L'asbl VIA est l'un des 3 Bureaux d'Accueil pour Primo-Arrivants (BAPA) proposant ce parcours. Celui-ci comporte deux volets : le premier inclut un bilan social, un bilan linguistique et une information sur les droits et devoirs ; le deuxième volet consiste en un accompagnement individuel, une orientation socio-professionnelle, des cours de français et de citoyenneté. Le parcours d'accueil se veut relativement uniforme et linéaire : les mêmes formations sont proposées à l'ensemble des primo-arrivants, venant pourtant d'horizons différents et vivant des réalités diverses. De plus, le parcours répond surtout à des besoins liés à l'installation des primo-arrivants et envisage moins leur inclusion sociale au sein de la société.

Sur base de ces constats, le projet CAMIM (pour "Co-créons un meilleur Accueil et une Meilleure Intégration des Migrants à Bruxelles") a été lancé en 2018. Ce projet de recherche-action participative, financé par Innoviris, est mené par l'ULB-Germe en partenariat avec l'asbl VIA. La chercheuse, Chloë Angé, explique les objectifs : "Nous avons voulu proposer des activités pouvant répondre aux besoins individuels des primo-arrivants, leur

permettant de s'ancrer dans le moyen et long termes en Belgique. Trois dispositifs complémentaires au parcours d'accueil ont été créés et sont regroupés dans le 'Parcours de vie'. Ils ont été développés, analysés et améliorés en collaboration étroite avec le public primo-arrivant au cours d'ateliers participatifs et de moments de recherche individuels ou collectifs. Le premier est une Maison d'Immersion : il s'agit d'un espace de rencontre et de pratique 'informelle' du français. Des permanences de deux heures sont organisées deux fois par semaine, avec des bénévoles qui viennent converser avec les primo-arrivants, autour d'un café ou d'une activité. Le second dispositif est un Module de Confiance en Soi : une formation de 7 demi-journées est proposée, pour permettre aux primo-arrivants de travailler sur leurs projets et envies. Enfin, le troisième dispositif est la Cellule de Bénévolat, qui accompagne les personnes dans leurs démarches de bénévolat".

Les premiers résultats de la recherche sont très prometteurs, comme le souligne Chloë Angé : "Les primo-arrivants sont ici les véritables acteurs de leur parcours. Suite à leur participation aux activités, plusieurs d'entre eux ont décidé de choisir une nouvelle orientation professionnelle, de reprendre un loisir, ou encore de réaliser leurs démarches administratives sans l'assistance d'un proche. Ces mises en action qui sont le fruit d'une activation de leurs ressources, un sentiment de reconnaissance ainsi qu'une confiance en soi accrue, sont autant de résultats visibles et positifs de cette recherche-action".

<https://germe.centresphisoc.ulb.be>
<http://www.via.brussels/projet-camim/>

Favoriser l'accès au logement

L'asbl Gestion Logement, qui couvre le territoire du grand Namur, fait partie des 30 Agences immobilières sociales (AIS) agréées en Wallonie. La mission principale d'une AIS est de favoriser la mise à disposition d'immeubles issus tant du parc privé que public, à des conditions locatives abordables, en vue de répondre à la demande croissante de logements. Instaurée en 1993, l'AIS de Namur développe et participe à de nombreux projets concrets visant à mobiliser les logements inoccupés, à permettre aux candidats locataires d'être mieux armés pour trouver un logement, à amener les locataires et propriétaires à collaborer ensemble ou encore à assurer la mixité sociale dans des nouveaux quartiers. Joël Schallenbergh-Gérard, Directeur de l'AIS, explique : *"Nous agissons comme intermédiaire entre les propriétaires et les locataires. Dans le cadre d'un partenariat avec la Ville, le CPAS et le Fonds du Logement, nous souhaitons mobiliser une série de logements inoccupés. Le projet consiste à contacter les propriétaires de ces logements et à les accompagner, par exemple dans les démarches pour obtenir des subventions en vue de la réalisation de travaux. L'objectif final est de remettre une série de logements en activité et de les louer aux candidats locataires inscrits au sein de notre agence"*.

Autre exemple d'action menée par l'AIS de Namur : les formations destinées aux candidats locataires. *"Très concrètement, nous aidons ceux-ci dans leurs démarches de recherche d'un logement, en leur apprenant à se présenter lors d'un contact avec le propriétaire ou encore en leur expliquant comment un bail est rédigé et ce à quoi il faut être attentif. Nous animons également un atelier d'information sur les normes d'habitabilité, en axant la formation sur les aspects pratiques : ainsi, une*



visite d'un logement est organisée lors de laquelle nous montrons ce qu'est le tableau divisionnaire, ce qu'il faut vérifier en termes de ventilation ou de protection des fenêtres. L'idée est de dépasser une approche théorique complexe en allant sur le terrain".

Pour Joël Schallenbergh-Gérard, il est essentiel de restaurer la confiance mutuelle entre les propriétaires et les locataires. Pour cette raison, l'asbl Gestion Logement a développé un programme visant à amener les propriétaires et les locataires à collaborer à l'entretien et à l'amélioration de leur habitation. Un guide reprenant l'ensemble des acteurs octroyant des aides pour la rénovation des logements a ainsi été élaboré.

Enfin, un engagement logement a été initié, avec l'appui de la Ville. *"Dans le cadre de la construction de nouveaux logements, une partie de ceux-ci est réservée à l'AIS, suivant nos conditions de location. Grâce à ce système, une certaine mixité sociale est assurée dans les nouveaux quartiers. Actuellement, nous gérons une soixantaine de logements par ce biais et une vingtaine sont en construction"*. A travers ces différentes initiatives prises en faveur de l'accès au logement, l'AIS joue donc un rôle fondamental dans le cadre de la mise en œuvre des plans de cohésion sociale. pour ce qui concerne l'accès au logement.

www.ais-namur.be

Renouvellement Observatoire du commerce

L'Observatoire du commerce a une compétence consultative en matière de commerce en Wallonie. Composé de membres et d'experts désignés par le Gouvernement wallon, l'Observatoire du commerce remet des avis variés, tant sur des projets concrets d'implantations commerciales que sur des schémas locaux ou régionaux ou encore des projets d'arrêté ou de décret.

En novembre 2020, l'Observatoire du commerce a été renouvelé : les membres ont été désignés pour une durée de 5 ans. Parmi les membres effectifs, un nouveau Président a été nommé : Jean Jungling succède ainsi à Michèle Rouhart, qui a présidé l'Observatoire depuis son instauration en 2015. Dans l'interview accordée à la revue Wallonie, l'ancienne Présidente et le nouveau Président dressent le bilan et les perspectives de travail pour l'Observatoire du commerce. Ils abordent également les défis auxquels le secteur du commerce est confronté.



Plus d'infos : www.cesewallonie.be
(Structure/Observatoire du Commerce)

L'Observatoire du commerce a pour mission de rendre des rapports, avis, observations, suggestions et propositions dans les hypothèses prévues par le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales. Il consiste donc en une instance consultative dont la mission principale est d'émettre des avis qualitatifs sur la thématique des implantations commerciales. Son Secrétariat est assuré par le CESE Wallonie.

Les avis de l'Observatoire concernent notamment deux types d'outils ou de projets. D'une part, les outils qui sont plutôt d'ordre stratégique dans la matière concernée. Il s'agit des avant-projets de décret ou d'arrêté du Gouvernement wallon qui sont relatifs aux implantations commerciales. L'Observatoire est également amené à se prononcer sur le projet de Schéma régional de développement commercial, accompagné du rapport des incidences sur l'environnement. Dans ce cadre, l'Observatoire est saisi par le Gouvernement wallon. Il est également chargé de remettre un avis, à la demande des communes concernées, sur les projets de Schémas communaux de développement commercial, accompagnés également du rapport des incidences sur l'environnement.

D'autre part, les actes individuels : il s'agit des avis qui s'inscrivent dans le cadre de la procédure des demandes de permis d'implantations commerciales ou de permis intégré. Ces avis sont sollicités par l'autorité compétente qui est soit le Collège communal, soit le fonctionnaire des implantations commerciales. Plus précisément, l'Observatoire est automatiquement consulté pour les projets d'implantations commerciales (construction nouvelle, extension, projet d'ensemble commercial, exploitation ou changement de la nature commerciale) d'une surface commerciale nette supérieure à 2.500 m² ou pour les projets d'implantations commerciales d'une surface commerciale nette égale ou supérieure à 2.500 m² nécessitant un permis intégré (permis d'implantation commerciale et permis d'urbanisme et/ou permis d'environnement). De plus, l'avis de l'Observatoire peut être sollicité en ce qui concerne les projets d'implantations commerciales d'une surface supérieure à 400 m² et inférieure ou égale à 2.500 m², les projets d'implantations commerciales d'une surface commerciale nette supérieure à 400 m² et inférieure à 2.500 m² nécessitant un permis intégré (permis d'implantations commerciales et permis d'urbanisme et/ou permis d'environnement) et,

Composition

En vertu de la réglementation relative aux implantations commerciales, l'Observatoire du commerce est composé de 13 membres effectifs à savoir :

- la représentation des instances consultatives suivantes :
 - le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie ;
 - le Pôle Environnement ;
 - le Pôle Logement ;
 - le Pôle Mobilité.
- 2 experts indépendants pour le critère de délivrance "protection du consommateur" ;
- 2 experts indépendants pour le critère de délivrance "protection de l'environnement urbain" ;
- 2 experts indépendants pour le critère de délivrance "objectif de la politique sociale" ;
- 2 experts indépendants pour le critère de délivrance "contribution à une mobilité plus durable" ;
- 1 représentant de l'administration des implantations commerciales.

Pour chaque effectif, un.e suppléant.e est désigné.e. Les membres sont désignés par le Gouvernement wallon, sur base des propositions du CESE Wallonie. L'Observatoire a été désigné pour la première fois en novembre 2015. Les mandats étant d'une durée de 5 ans, il a été intégralement renouvelé via un arrêté du Gouvernement wallon entré en vigueur le 12 novembre 2020.

enfin, les recours introduits contre les décisions de permis d'implantations commerciales ou de permis intégré (y compris les refus tacites).

Outre cette mission d'avis, l'Observatoire doit, en vertu du décret implantations commerciales, remettre des rapports au Gouvernement, à savoir :

- un rapport sur ses activités ;
- un rapport motivé sur l'évolution du Schéma régional de développement commercial (SRDC) ;
- un rapport motivé sur les schémas communaux de développement commercial ;
- un rapport sur le suivi des incidences notables sur l'environnement de la mise en œuvre du SRDC, lequel est accompagné des éventuelles mesures correctrices à engager.

Depuis 2015, l'Observatoire du commerce a rendu près de 650 avis sur des dossiers concernant des projets : création de commerces ou d'ensembles commerciaux, extensions, modifications importantes de la nature des activités de commerce de détail, etc. Il a également remis un avis sur le Schéma communal de développement commercial d'Hannut. Par ailleurs, il a produit, depuis sa création, un rapport annuel d'activité ainsi qu'un rapport plus global 6 mois au moins avant la législation. Enfin, il réalise des documents et notes d'initiative (Mémorandum en mai 2019, analyse des aspects commerciaux figurant dans la DPR 2019-2024).

Regards croisés sur le commerce et l'Observatoire



L'ancienne Présidente et le nouveau Président ont en commun la volonté de faire de l'Observatoire du commerce un lieu d'échanges et de débats, au service du développement économique et commercial de la Wallonie. Quel est le bilan des 5 années de Présidence ? Quelles sont les perspectives de travail pour les mois à venir ? Quels sont les défis auxquels le secteur du commerce doit faire face ? Autant de questions abordées par Michèle Rouhart et Jean Jungling dans cette interview.

Wallonie: Vous avez présidé l'Observatoire du commerce depuis sa création en 2015. Quel bilan dressez-vous ?

Michèle Rouhart: Un bilan positif, très certainement ! Lorsque l'Observatoire du commerce a été mis en place, nous avons dû trouver "nos marques" et apprendre à rendre des avis sur des matières que nous connaissions, bien sûr, mais en suivant des critères relativement nouveaux. Fort heureusement, nous avons eu la chance d'avoir autour de la table des profils d'expertise variés et ouverts à la discussion. Les membres de l'Observatoire sont les acteurs-clés du bon fonctionnement de cette instance consultative, tout comme le Secrétariat. Au fil du temps, nous avons appris à être plus efficaces et précis. En termes de méthode de travail, nous avons instauré les auditions des porteurs de projet (qu'il s'agisse d'une commune ou d'un promoteur privé) : cela nous a permis d'aller plus en profondeur dans l'analyse des projets présentés. A titre personnel, la fonction de Présidente m'a énormément apporté en termes de contacts, de convivialité et de partage d'expériences.

Wallonie : Quel regard portez-vous sur la fonction consultative et sur la manière dont l'Observatoire du commerce exerce ses missions ?

Jean Jungling: La fonction consultative existe depuis longtemps et elle évolue avec la société. Faisant partie de l'UCM depuis plus de 20 ans et étant membre de l'Observatoire depuis 3 ans, j'ai pu observer cette évolution qui va dans le sens de davantage de participation. Comme Michèle Rouhart vient de l'expliquer, le fait que les porteurs de projet soient auditionnés est pour moi un bel exemple de cette dimension participative. La présentation d'un projet et la discussion qui en résulte permettent de se prononcer avec un éclairage particulier et d'élaborer des avis plus fouillés, voire plus nuancés.

Michèle Rouhart : Je partage tout à fait ce que Jean Jungling vient de dire. De par ma profession, je connaissais la fonction consultative mais de l'autre côté de la barrière : en tant que Responsable d'un service d'urbanisme⁽¹⁾, j'ai souvent été amenée à solliciter l'avis d'instances consultatives. C'est sans doute cette expérience qui m'a poussée, en tant que Présidente, à mettre en place ces auditions. Selon moi, le manque d'échanges peut nuire à la qualification d'un dossier. Il faut aussi insister sur le fait que l'Observatoire du commerce remet des

avis et ne prend donc pas de décisions. Il convient dès lors de garder un certain recul, voire une certaine humilité, tout en faisant en sorte de favoriser les débats et la discussion au sein cette instance.

Wallonie : Vous venez d'être désigné en tant que Président. Quelles sont vos priorités de travail ou vos attentes pour les prochains mois ?

Jean Jungling : Tout d'abord, je m'inscris dans la ligne de conduite définie par l'ancienne Présidente et suivrai donc la même méthode. La qualité du travail réalisé par l'Observatoire du commerce est unanimement reconnue : c'est le résultat de l'investissement de ses membres mais aussi du Secrétariat⁽²⁾. Les auditions seront bien entendu maintenues, car elles permettent d'aller plus loin dans l'analyse des dossiers. La présence du représentant du SPW Economie-Emploi-Recherche (Implantations commerciales) est également un élément essentiel pour la bonne continuité des travaux de l'Observatoire du commerce et pour renforcer la collaboration avec l'administration.

En tant que Président, mon rôle est de veiller à ce que les membres et l'équipe disposent des outils et moyens nécessaires pour élaborer les avis. A cet égard, il me paraît essentiel de disposer rapidement d'une cartographie complète des surfaces commerciales existantes. Actuellement, nous n'avons pas accès aux données concernant les surfaces de moins de 400 m² et celles qui concernent les surfaces supérieures à 400 m² ne sont pas exhaustives. Cela ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble de la situation du commerce en Wallonie puisque des centaines de milliers de m² échappent à notre analyse.

Un autre élément important selon moi est la réalisation, par l'Observatoire, de benchmarking avec nos régions et pays voisins en matière de commerce. Par exemple, depuis la régionalisation de la politique des implantations commerciales, nous n'avons plus de connaissance de l'évolution du commerce flamand. Lorsque la situation sanitaire le permettra, il me paraît utile de réaliser des visites de terrain, afin de mieux appréhender les réalisations concrètes. Ainsi, l'Observatoire pourra, en collaboration avec la Direction des implantations commerciales, faire des propositions au Gouvernement wallon.

Wallonie : Quels sont les défis auxquels le secteur du commerce est confronté ?

Michèle Rouhart : Au-delà des impacts de la crise actuelle sur le secteur, le principal défi pour le commerce est de faire face à la complexité du métier et aux exigences sans cesse renouvelées. Aujourd'hui, le commerçant doit être un visionnaire sur de multiples aspects : sur la localisation de son commerce, sur les produits qu'il vend, sur les services rendus ou encore sur la relation avec ses clients. Il doit chaque fois se réinventer et répondre aux attentes de la clientèle. A côté de cette complexification du métier de commerçant, il y a évidemment les constats plus généraux pour le secteur. Ainsi, au cours de mes 5 années de Présidence, j'ai constaté une évolution constante au niveau des dossiers soumis à l'Observatoire : ceux-ci portent de plus en plus sur la réaffectation d'espaces vides que sur de la création de nouveaux commerces. Autre constat : la plupart des dossiers concernent des implantations dans les périphéries et non dans les centres-villes. Sans oublier le développement de l'e-commerce, qui s'est fortement accentué en 2020...

Jean Jungling : Le commerce est un secteur qui doit s'adapter en permanence : il le fait d'ailleurs depuis des millénaires ! Bien entendu, il y a lieu de distinguer la grande distribution et les petits indépendants. Ces derniers ont démontré une grande résilience et une faculté d'adaptation à un contexte très difficile. Avec la crise que nous traversons, de nouveaux modes de consommation – plus locaux – voient le jour. C'est une occasion unique pour les commerçants de répondre au mieux à la demande du client, et c'est ce qu'ils font pour la plupart. Il est également intéressant de constater que de nouveaux emplois se créent dans le secteur, pour répondre aux nouveaux défis comme le développement du commerce en ligne par exemple. En ce qui me concerne, je suis résolument optimiste et confiant dans la capacité du secteur du commerce et de l'ensemble des commerçants à relever ces défis.

⁽¹⁾ Michèle Rouhart était Directrice du Département du développement territorial et économique de la ville de Mons, jusqu'au 1^{er} avril 2020, date à laquelle elle a été admise à la retraite.

⁽²⁾ Le Secrétariat de l'Observatoire du commerce est assuré par le personnel du CESE Wallonie. Voir www.cesewallonie.be (structure/Observatoire du commerce).

Publications

Rapport d'évaluation de la politique scientifique



Le Pôle Politique scientifique⁽¹⁾ a pour mission d'évaluer tous les 2 ans la politique scientifique de la Région. Dans ce cadre, le Pôle a élaboré le Rapport d'évaluation de la Politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2018-2019 ; il s'agit de la 8^{ème} édition de ce rapport.

Cette publication propose un état des lieux du système de RDI en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'une évaluation des forces et faiblesses du système de RDI. Elle dresse le bilan de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le précédent rapport et enfin, avance 7 recommandations pour permettre à la Wallonie de renforcer sa position en matière de RDI. En réponse à la crise de la COVID-19, le Pôle Politique scientifique formule également des propositions pour contrer les conséquences de la crise et réenclencher une dynamique positive en faveur de la RDI.

L'évaluation réalisée se base sur un examen approfondi du système wallon de recherche et d'innovation (faits et chiffres), de son financement et des actions menées dans ce domaine au cours des 2 dernières années par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Rapport d'évaluation du Pôle Politique scientifique est disponible auprès du Service Communication du CESE Wallonie : communication@cesewallonie.be.

Il peut également être téléchargé via le site internet www.cesewallonie.be.

Recommandations

Le Pôle formule 7 recommandations pour renforcer la position de la Wallonie en matière de RDI.

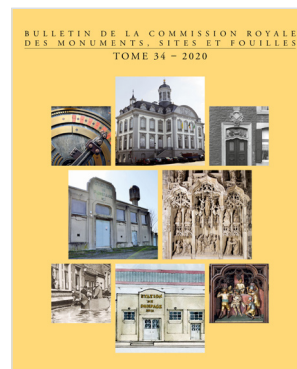
1. Pérenniser les moyens publics dédiés à la RDI.
2. Renforcer la participation wallonne aux programmes européens.
3. Renforcer la valorisation de la recherche.
4. Encourager la participation aux filières STEM.
5. Poursuivre la dynamique d'évaluation entamée.
6. Améliorer l'accès et la transparence en matière de statistiques et de données disponibles.
7. Investir dans la digitalisation pour un gain d'efficacité.

Le Pôle Politique scientifique appelle à la mise en place d'une stratégie globale et intégrée dans le domaine de la RDI. Cela implique de renforcer la place de la RDI dans l'économie de la Wallonie et de son redéploiement, entre autres par la valorisation et le renforcement des collaborations. Outre l'augmentation des moyens publics, il est primordial pour l'économie wallonne d'éviter la fuite des cerveaux vers l'étranger mais également de contribuer à la formation des acteurs de la RDI de demain.

La relance ne peut se penser que dans une stratégie globale alliant recensement et optimisation des mesures de soutien existantes, évaluation *ex-ante* et *ex-post* et surtout, allègement de toutes les procédures administratives afin de permettre une communication fluide et rapide entre tous les acteurs.

⁽¹⁾ Le Pôle Politique scientifique est l'organisme consultatif régional en matière de recherche. Son Secrétariat est assuré par le CESE Wallonie.

Découvrez le Bulletin n°34 de la CRMSF !



Ce nouveau numéro du Bulletin de la Commission royale mène le lecteur dans l'espace wallon, de Verviers à Mons, en passant par le bassin de Liège, et dans notre Histoire, du XVIII^{ème} au XX^{ème} siècle.

À partir du cas particulier de l'hôtel de ville de Verviers, Francis Tourneur, membre de la CRMSF, donne un éclairage spécifique de la problématique relative à *L'épiderme des monuments – l'hôtel de ville de Verviers. Pierres peintes, pierres feintes – Tradition oubliée ou hérésie contemporaine?* La question du revêtement (peinture ou enduit) des pierres de façade des monuments historiques est récurrente depuis qu'au début du XX^{ème} siècle, un décapage quasi-systématique a eu lieu, entraînant la disparition de la couleur de nos villes et villages. L'auteur présente divers monuments situés en Wallonie et à Bruxelles où la question de l'approche chromatique du patrimoine est posée.

La collégiale Sainte-Waudru à Mons, monument gothique majeur de Wallonie, a fait l'objet, à la fin du XIX^{ème} siècle, d'une opération de "dé-baroquisation" et d'une "néogothisation" bien dans l'esprit du temps, époque où la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc du baron Béthune menait le haut du pavé parmi les architectes restaurateurs catholiques belges. Noémie Petit, doctorante en Histoire de l'Art à l'Université Libre de Bruxelles, fait le point sur cette démarche radicale, dans son article *L'introduction du néogothique dans les édifices de culte en Belgique au tournant du XX^{ème} siècle : le cas de la collégiale Sainte-Waudru de Mons. Unité de style, "dé-baroquisation" et nouveaux retables d'autel.*

Le bassin de Liège, de Flémalle à Visé, a connu de nombreuses et dramatiques inondations à toutes les époques. La plus ancienne relatée dans les annales remonte à 896. La dernière date de l'hiver 1925-1926 et est restée dans les mémoires. Dès 1928 est mise sur pied l'AIDE, l'Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration du bassin liégeois. Un programme de travaux gigantesques et de longue haleine est ainsi lancé à partir de 1930. Pendant 80 ans, l'AIDE construit et entretient les infrastructures nécessaires pour lutter contre les inondations : dragages, suppressions d'îles, constructions de hautes digues, de barrages, de bassins d'orage, d'exutoires et de stations de pompage. C'est à ces dernières, éléments exceptionnels de patrimoine industriel trop peu étudiés à ce jour, que sont consacrés deux articles de ce Bulletin. Le premier, *Les stations de pompage du bassin liégeois : un patrimoine fragile*, est dû à Romain Redeker, architecte issu de l'Université de Liège. Le second article, *La station de pompage principale n° 1 à Seraing, un patrimoine industriel invisible mais indispensable*, est dû à Maria Eduarda De Morais Lopes, architecte, et Émeline Labouffie, historienne de l'Art.

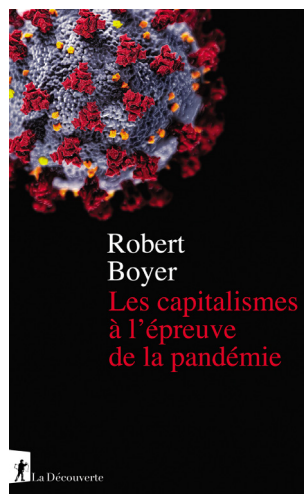
Prix : 25 € (hors frais de port).

**En vente via la boutique en ligne du site :
<http://www.crmsf.be/fr/boutique-en-ligne>**

Contact : T 04 232 98 51/52 ou info@crmsf.be

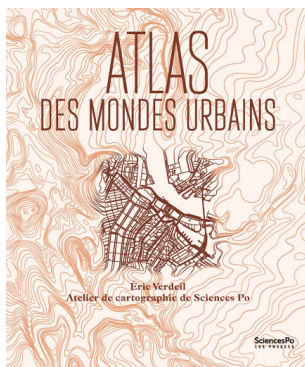
Les capitalismes à l'épreuve de la pandémie

Robert Boyer
La Découverte



Depuis le début de la crise mondiale de la COVID-19, les questionnements sur l'avenir des capitalismes se sont multipliés. Et nombre de voix se sont élevées pour que les "jours d'après" ne soient plus jamais comme "ceux d'avant". Dans le court terme, les pronostics étaient confrontés à une incertitude radicale, invitant à la prudence : il faudra du temps pour démêler l'écheveau des responsabilités et construire d'éventuelles alternatives.

Dans cet essai, l'auteur donne à comprendre les processus déclenchés en 2020 et éclaire sur le champ des possibles. La dislocation des relations internationales, l'éclatement de la zone euro, la déstabilisation de l'État social, la montée des populismes ne sont pas improbables. Mais n'est pas non plus exclue une grande bifurcation vers un nouveau modèle construit sur la complémentarité entre éducation, formation, santé et culture, qui répondrait à la demande de solidarité des citoyens et aux exigences de la transition écologique.



Atlas des mondes urbains

Éric Verdeil, Thomas Ansart, Benoît Martin, et. al.
Presses de Sciences Po
(Atlas)

Sept humains sur dix vivent en ville. Des mégapoles se forment sur tous les continents. Partout, le bâti s'étale et se standardise, les mondes ruraux disparaissent, les modes de vie s'uniformisent et, dans le même temps, les inégalités se creusent. La généralisation de l'urbain réchauffe la planète, détruit la biodiversité et nous rend encore plus vulnérables face au changement climatique. Mais les villes sont aussi notre bien commun. Elles sont des lieux de production de

richesses, d'innovation, de création culturelle, de solidarité et de résilience. Elles fascinent par leur gigantisme, leurs foules et leurs innombrables activités, laissant dans l'ombre une autre réalité : la myriade de villes petites et intermédiaires qui composent l'essentiel des mondes urbains d'aujourd'hui. Celles des pays dits en développement, en particulier, dont les "basses technologies" sont loin d'affecter autant l'avenir de la planète que les métropoles mondialisées.



Plastique : Le grand emballage

Nathalie Gontard, Hélène Seingier
Stock

Depuis 30 ans, dans son labo de chercheuse et sur tous les terrains du monde, Nathalie Gontard explore et scrute l'univers du plastique. D'abord fascinée par les potentialités du matériau magique, elle l'a vu ringardiser les matières traditionnelles et envahir sournoisement la planète. Elle a découvert ses empreintes sur les plages, au cœur des sols et même dans la chair d'innombrables animaux. Inquiète, elle est allée chercher des matériaux cousins moins envahissants, puis a tenté de calmer l'appétit du monstre en le piégeant dans son propre recyclage.

Mais aujourd'hui elle se rend à l'évidence : tous les recycleurs, tous les inventeurs de "nouveaux matériaux" ne suffiront pas à dompter la bête. Ce qu'il faut, c'est reconnaître notre addiction pour ralentir notre consommation jusqu'au strict nécessaire. Un défi tout à fait accessible, et que ce livre incite à relever dès aujourd'hui.

L'école peut-elle sauver la démocratie ?

François Dubet, Marie Duru-Bellat
Seuil

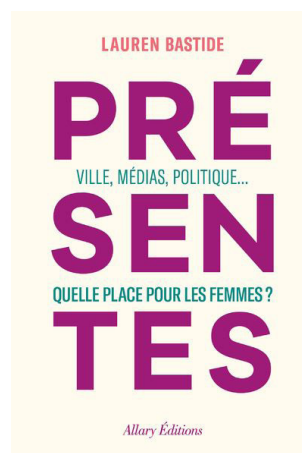


La massification des systèmes scolaires depuis les années 1960 a été portée par trois promesses. L'école démocratique de masse devait être plus juste et moins inégalitaire que la vieille école. Cette école devait aussi développer les compétences, favoriser la croissance et être utile à tous les élèves. Enfin, elle devait favoriser la confiance et l'adhésion aux valeurs de la démocratie. Ce livre se propose de tirer les leçons du long processus de massification, et le bilan est pour le moins nuancé.

L'école démocratique de masse a sans doute réduit les inégalités scolaires, mais elle a surtout transformé le mode de production de ces inégalités en accentuant la compétition dégageant les vainqueurs et les vaincus de la massification. En définitive, la massification scolaire a été très favorable aux vainqueurs, beaucoup moins aux vaincus. Or, les inégalités scolaires ne sont pas seulement une injustice ; leurs effets menacent la cohésion sociale et la démocratie elles-mêmes. L'égalité des chances ne peut pas être notre seul idéal de justice.

**Présentes : Ville, médias, politique :
Quelle place pour les femmes ?**

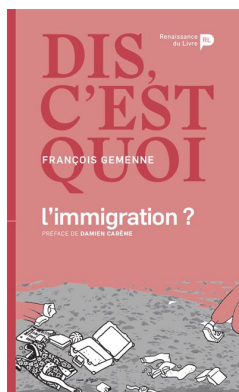
Lauren Bastide
Allary Éditions



"Être visibles. Marcher dans la rue sans peur. Exprimer haut et fort nos opinions. C'est ce que la société interdit aux femmes et aux minorités. Et c'est le programme de ce livre.

Messieurs qui tenez les manettes, si vous voulez régler le problème, les chercheuses et militantes féministes ont fait le boulot. Les mécanismes sont identifiés, les solutions existent. Tout est là. Ce qu'il manque maintenant, c'est votre volonté. Or, chaque jour, on constate qu'elle est nulle. Manifestement, l'idée de vivre dans un monde où les femmes seraient vraiment les égales des hommes ne vous emballa pas plus que ça."

Lauren Bastide signe un manifeste féministe ultra-documenté, nourri par les réflexions des militantes les plus inspirantes de la génération #MeToo. Un livre à mettre entre toutes les mains pour mieux comprendre les nouvelles luttes féministes et antiracistes d'aujourd'hui.



Dis, c'est quoi l'immigration ?

François Gemenne
Renaissance du Livre
(Dis, c'est quoi?)

Les migrations transforment profondément nos sociétés et interrogent notre identité collective : qui sont ces gens qui quittent leur domicile pour chercher ailleurs un refuge ou une vie meilleure ?

Sont-ils plus nombreux qu'avant ? Qu'est-ce qui les pousse à partir, et où vont-ils ?

Face à ces questions qui suscitent souvent des appréhensions et des interrogations, cet ouvrage essaie d'expliquer simplement qui sont ces immigrés, et comment ils transforment nos sociétés.

Et dans notre bibliothèque numérique

Les chiffres-clés de la Wallonie : Édition 2020

Coordonné par Sébastien Brunet et Frédéric Vesentini
IWEPS (Octobre 2020)
Source : www.iweps.be

Rapport climatique 2020 : De l'information aux services climatiques

Coordonné par Rozemien De Troch
Institut Royal Météorologique de Belgique
(Octobre 2020)
Source : www.meteo.be

Se projeter dans l'avenir pour dépasser la crise : Rapport Emploi-Compétitivité 2020

Conseil Central de l'Économie (Octobre 2020)
Source : www.ccecrb.fgov.be

Analyse de l'égalité de genre dans les métiers de l'audiovisuel et les ressources humaines des éditeurs de services de médias audiovisuels

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (Octobre 2020)
Source : www.csa.be

Baromètre 2020 de maturité numérique des entreprises wallonnes

Hélène Raimond, André Delacharlier
Agence du Numérique (Novembre 2020)
Source : www.digitalwallonia.be

Les indicateurs de l'enseignement : 2020

Fédération Wallonie-Bruxelles : Administration Générale de l'Enseignement
(Novembre 2020)
Source : enseignement.be

Télétravail et demande de transport : une évaluation dans le modèle PLANET

Benoît Laine, Coraline Daubresse
Bureau Fédéral du Plan : Working Paper 6-20
(Novembre 2020)
Source : www.plan.be

Le Baromètre des parents : 2020

Ligue des familles : Service Études et Action politique (Décembre 2020)
Source : www.laligue.be

L'emploi des peu qualifié.e.s en Wallonie

Institut pour un Développement Durable : Brève de l'IDD ; n° 51 (Décembre 2020)
Source : www.iddweb.eu

Performance du système de santé belge : Évaluation de l'équité : Synthèse

Nicolas Bouckaert, Charline Maertens de Noordhout, Carine Van de Voorde
Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé : KCE Report 334 B (Décembre 2020)
Source : kce.fgov.be

Le Centre de Documentation du CESE Wallonie est au service des membres du Conseil mais est également accessible au public sur rendez-vous.

**04/232.98.14
biblio@cesewallonnie.be**

Wallonie

Publication trimestrielle du Conseil économique,
social et environnemental de Wallonie

Editeur responsable

Luc Simar
Secrétaire général

Rédactrice en chef

Nathalie Blanchart - T 04 232 98 53
nathalie.blanchart@cesewallonie.be

Graphiste

Nathalie Hounje - T 04 232 98 24
nathalie.hounje@cesewallonie.be

Rédaction

Invité : Nathalie Blanchart
Dossier : Nathalie Blanchart, Luc Simar
Actus : Nathalie Blanchart, Carole Carpeaux,
Sophie Hanson
Livres : Jean-Claude Pirlot

Impression

Imprimerie SNEL

Crédits photographiques

Adobe stock : cover, pp. 2, 3, 8, 12 et 22
Isopix : pp. 9, 11 et 13
ULB (projet CAMIM) : p. 20
AIS Namur : p. 21
UCM : p. 24

Remerciements

Mmes Carine Jansen, Isabelle Reginster, Michèle Rouhart, Christine Ruyters ainsi que MM. Marek Hudon et Jean Jungling pour les interviews.

Mmes Chloë Angé, Corinne Luxembourg et M. Joël Schallenberg-Gérard pour les témoignages ainsi que M. Gregor Stangherlin.

Mme Frédérique Debrule pour sa précieuse relecture.